

Comité technique du 18/10/2012

***Approbation du dernier PV** : approuvé à l'unanimité

***Suivi des décisions des derniers CT**

-Depuis 3 ans, nous demandons à chaque C.T que soit étudiée la mise à jour des **assermentations** pour les agents susceptibles de dresser des procès-verbaux dans le cadre de leurs fonctions. La direction avait proposé que chaque service fasse remonter la liste des agents concernés. Devant le peu de succès de la méthode, il avait été proposé d'évoquer le sujet en réunion de service et en CRAP et de fixer les échéances. Rien n'y a fait. C'est désormais à la secrétaire générale de reprendre le dossier.

-Lors du CT du 2 décembre 2011, il avait été convenu qu'une fiche serait rédigée pour l'**utilisation de la machine à affranchir** en cas d'absence de la personne chargée de l'accueil. Chaque service devra désigner une personne habilitée à utiliser ladite machine.

-Lors du CT du 8 avril 2011, il avait été demandé la rédaction d'une **note d'utilisation des imprimantes** à destination du public. Dans une optique de développement durable (moins consommation de papier), il avait été convenu d'utiliser au maximum les possibilités de scanner les documents au format pdf et de les transférer sur une clef USB. Récemment des problèmes techniques sont apparus avec l'impossibilité d'envoyer sur nos postes informatiques plus de 3 pages à la fois, d'où la nécessité d'utiliser également une clef USB pour les documents volumineux. D'autre part, l'obligation d'entrer un deuxième mot de passe sera supprimée.

-Un **audit sur le parc informatique** est pratiquement terminé (reste le STAP 60). Il s'agit dans un premier temps de faire un état des lieux qui donnera lieu à une synthèse dont nous avons demandé communication. Dans un second temps, nous serons consultés individuellement pour faire état de nos besoins. Le parc informatique évoluera ensuite en fonction des possibilités budgétaires. Parallèlement est prévue une formation (par un formateur interne ?) de l'ensemble des agents à la gestion de leur poste informatique. Se pose également la question du serveur informatique dont les multiples pannes nuisent régulièrement à nos conditions de travail. Sa capacité (actuellement restreinte à 22 giga !) sera renforcée à 4 tera et son système d'exploitation évoluera enfin vers une version récente.

-**Régie d'avance**. Pas de suppléant-e à ce jour, ce qui pourra poser des problèmes pour les remboursements en cas d'absence de la titulaire. La clôture des comptes a lieu le 5 décembre. Chorus DT ne devrait pas être opérationnel avant le 1/04 2013. Afin de ne pas surcharger notre collègue en charge de cette régie, il faut veiller à ce que les demandes de frais de déplacement respectent un délai (quelques mois ?) pour être remboursés.

-**Modification de l'organigramme**. Nous avons rappelé que le CT doit être consulté pour toute modification de l'organigramme que nous voulons nominatif.

-**Déploiement de GECO dans les STAP**. C'est en cours de réalisation. Opérationnel le 1/01/2013.

-**Synthèse du programmiste sur la « conformité des calculs des surfaces à la DRAC et leur rentabilisation »**. Il s'agit d'examiner dans le cadre de la politique immobilière de l'Etat, quelles sont les surfaces susceptibles d'être rétrocédées. L'ex logement de fonction de la DRAC est concerné. Peut-être les chambres. Nous avons demandé à être destinataires de cette synthèse.

***Note de la Ministre du 30 Août 2012 relative au renforcement du Dialogue social**

Il s'agit de la note envoyée par la nouvelle ministre aux Dracs. Celle-ci avait été demandée par les organisations syndicales pour rappeler la nécessité d'améliorer et renforcer le dialogue social au sein des services du MCC et de ses établissements publics. Les instances représentatives du personnel devraient donc être confortées dans la préparation des décisions administratives et l'élaboration des projets. Elles devront être informées dans des délais suffisants et consultées avant toute modification importante de l'organisation des services ou de leur fonctionnement.

***Présentation de la Directive Nationale d'Orientation et du projet de budget 2013**

La DNO et ses annexes a été diffusé à l'ensemble des agents de la DRAC. Nous souhaitons connaître les incidences éventuelles sur les missions quotidiennes et l'organisation du travail de la DRAC. Nos demandes d'éclaircissement ont porté sur :

-**Le nouvel acte de la décentralisation** car de nombreuses rumeurs circulent sur d'éventuels transferts. La DNO insiste sur la mise en place d'une instance de dialogue regroupant représentants des collectivités et de l'Etat (Conseil des Collectivités Territoriales pour le Développement Culturel. CCDTC). Tout devrait dépendre des débats qui auront lieu au sein de ces CCDTC. Le principe retenu est celui de l'expérimentation, telle collectivité pouvant revendiquer certaines missions de l'Etat (autres que régaliennes ?). Si tel était le cas, nous aurions donc des DRAC "à la carte" avec des missions différentes les unes des autres. Les conseillers sectoriels

seraient à priori les plus concernés, le patrimoine étant trop lourd à porter. Certaines régions apparaissent en pointe pour ces demandes d'expérimentation (Rhone-Alpes, Bretagne, Nord-Pas-de-Calais). Il ne semble pas que ce soit une priorité en Picardie.

-L'ajustement des missions aux moyens. Avec un budget en forte baisse (-7% sur les moyens de fonctionnement), nous avons des inquiétudes sur le devenir de nos missions. Sont demandées de nouvelles mutualisations des moyens et une diminution des fonctions support. Celles-ci devraient porter sur les frais de déplacement (moins de véhicules de service, covoiturage,...) ou d'affranchissement. Nous demanderons qu'avant toute « coupe », un état précis des besoins soit réalisé au préalable.

-Pleine intégration des STAP au sein des DRAC. A l'évidence, des progrès restent à faire. Les agents des STAP ont souvent l'impression de ne pas bénéficier des mêmes moyens que les autres services, voir d'être parfois décriés. SUD Culture estime anormal que, contrairement aux autres services, les agents du STAP 80 soient obligés d'affranchir eux-mêmes leur courrier. D'autre part, il serait plus judicieux que les véhicules utilisés par les STAP intègrent le parc commun de la DRAC et fassent l'objet de procédures d'utilisation communes.

-Politique de développement durable. SUD Culture est bien entendu sensible à tout ce qui peut contribuer au développement durable. Le CT et le CHSCT devront donc être consultés au préalable sur les propositions de la direction.

-Concernant le **budget 2013** de la DRAC, nous n'avons pour l'instant connaissance que des prénotifications budgétaires qui font apparaître une baisse globale de 13% du budget de la DRAC : -17% pour le programme 175, -11% pour le programme 334, -7% pour le programme 224, -4% pour le programme 131. Le budget définitif ne sera connu que courant décembre mais il est fort probable que par rapport à 2012, il sera revu à la baisse au même titre que le budget global du ministère.

Alors que le candidat François Hollande avait juré que le budget de la culture « *serait entièrement sanctuarisé durant le prochain quinquennat* », cette promesse ne sera pas tenue. Bien que le qualifiant de « budget de combat », Aurélie Filippetti s'est allégrement fait raboter son maigre budget au nom de la crise. C'est bel et bien une austérité rarement connue qui va de nouveau porter un rude coup à un ministère déjà malmené par des années de RGPP destructrice. Jamais les coupes budgétaires n'auront été aussi importantes. Le budget de la mission Culture sera amputé de plus de 4 % (hors inflation attendue aux alentours de 2% ?). Avec moins de 0,7% du budget de l'État, nous sommes désormais loin du mythique 1%. Et ce n'est qu'une étape, puisque le budget triennal prévoit que le budget baissera encore en 2014 et en 2015. Le **programme « Patrimoine »**, avec une réduction de 9,93 %, est celui qui est le plus sacrifié à l'autel du redressement des comptes publics. L'enveloppe globale allouée aux budgets des musées baisse de 0,75 %. Les crédits d'acquisitions d'œuvres pour les collections publiques sont purement et simplement divisés par deux. Ce sera donc au mécénat de prendre la relève si les musées veulent enrichir leurs collections. L'archéologie n'est pas mieux considérée puisqu'elle perd plus de 2 millions d'euros, soit un quart de ses crédits. Il n'y a plus qu'à espérer que l'élargissement de l'assiette de la redevance d'archéologie préventive vienne compenser cette baisse. Les crédits du **Programme « Création »** baissent de 1,57%. Les arts plastiques sont particulièrement touchés (-9,5%). La dotation aux centres d'art conventionnés baisse de 7 % et l'enveloppe de la Commande publique de 10 %. Le **Programme « Transmission des savoirs »**, s'en sort un peu mieux. Hors masse salariale, il augmente de 0,04% en Autorisations d'Engagement mais baisse de 2,14% en Crédits de Paiement. L'action «soutien à la démocratisation et à l'éducation artistiques et culturelles», issue de la fusion des ex actions «éducation artistique et culturelle» et «accès à la culture» augmenterait de 2,33%. Quant aux crédits en faveur de l'éducation artistique et culturelle qui constitue une priorité affirmée de la ministre, ils sont en hausse de plus de 8%. Pour compenser ces augmentations, il a fallu ponctionner les autres actions du programme. Les crédits de la démocratisation culturelle et des établissements spécialisés baissent respectivement de 10 et 25 %. Inscrits sur l'action 7 du programme, les moyens de fonctionnement du ministère diminueront de 7% par rapport à 2012, déjà en baisse de 10% par rapport à 2010 ! Quant aux effectifs, ceux des DRAC, souvent extrêmement fragilisés dans leur fonctionnement, ils devraient être globalement « préservés ». Ce qui n'exclut pas des redéploiements entre DRACs.

***Gestion prévisionnelles des effectifs**

A ce jour, et contrairement aux années précédentes, la DRAC ne dispose toujours pas de son plafond d'emploi autorisé pour 2013. Rappelons qu'il était de 82,5 ETP en 2012 avec un surnombre autorisé. Mais compte tenu des postes vacants, notamment dans les STAP 02 (1 TSCBF) et 60 (1 TSCBF et 1 ISCBF), la moyenne des ETPT s'établit à 79. 5 départs à la retraite sont prévues en 2013. Nous verrons alors si le dogme d'un non remplacement sur 2 imposé par la RGPP sera abandonné ... ou aggravé. Comme apparemment il faut continuer à détruire des postes, le choix s'est fait sur les fonctions support afin de préserver les postes « métiers ». Donc suppression du poste responsable RH à laquelle SUD Culture s'était opposée lors du dernier CT. Le transfert de la mission paye avait été évaluée à la louche à 0,3 ETP, ce qui reste à vérifier. Les missions restantes ont été réparties, avec leur accord, entre 4 agents. Un bilan sera fait au prochain CT sur les incidences de cette répartition sur leur charge de travail. De nouvelles fiches de poste décrivant ces nouvelles missions devront alors leur être proposées. Il appartiendra au futur Drac de définir si des missions (participation aux nombreuses réunions interministérielles par ex.) doivent être abandonnées.

-Plusieurs agents ont demandé à bénéficier d'une **annualisation du temps de travail**, qui est un droit pour chacun-e. Lors du dernier CT, avait été examinée la demande de quelques agents de bénéficier d'une révision de leur cycle horaire hebdomadaire afin de pouvoir bénéficier d'une journée tous les 15 jours. Une nouvelle demande a été faite et acceptée pour la transformation d'un temps partiel : possibilité de venir travailler ½ journée supplémentaire afin de bénéficier de jours de récupération pendant les vacances scolaires. SUD Culture a demandé que ces demandes soient au préalable examinées au sein des services concernés afin que les agents qui restent à leur cycle horaire habituel ne soient pas pénalisés par une surcharge de travail ponctuelle.

-Gestion des heures supplémentaires. Quelques agents sont amenés à travailler en dehors des horaires habituels. Nous avons rappelé qu'il appartient aux chefs de service d'en faire la demande écrite et de prévoir les heures de récupération. Pour des raisons de sécurité, il convient également d'éviter qu'un agent se retrouve à travailler seul dans la DRAC à des heures tardives.

***Actualisation du projet de service**

Toute actualisation est renvoyée à l'arrivée de ou de la prochaine DRAC. Aucune information pour l'instant. Nous avons demandé que toute modification du projet de service soit au préalable débattue dans chacun des services éventuellement concernés.

***Relation des agents de la DRAC avec les médias.**

Suite à quelques « dysfonctionnements » récents une note sur les rapports avec les médias a été diffusée. Même s'il est normal que l'Etat parle d'une seule voix dès lors qu'il s'agit de sujets sensibles, SUD Culture estime que les procédures ne sont parfois pas adaptées. Par exemple, des agents du SRA peuvent être sollicités sur un chantier en cours pour apporter des précisions d'ordre scientifique. Ne pas répondre aux questions parce qu'il faut passer par un circuit compliqué ne peut qu'être préjudiciable à l'image de la DRAC. Une demande de dérogation écrite sera transmise par le Drac à la préfecture.

***Questions diverses**

-Formation continue. Le C.T. n'a débattu ni du bilan 2011 de la formation ni adopté le programme de formation 2012. Ceux-ci devront être présentés au prochain CT, en même temps que le programme de formation 2013.

-Montant de la prime de fin d'année attribué aux agents de la DRAC. Faute d'enveloppe budgétaire, celle-ci devrait avoisiner cette année les ... 0 euros.

-Extension de la PFR et critères d'attribution

Les quelques agents de catégorie A susceptibles d'en bénéficier ont chacun reçu 291 €, sauf deux d'entre eux qui ont bénéficié d'une gratification supplémentaire au vu de leur charge de travail. Ce surplus a été rendu possible car deux agents qui pouvaient en bénéficier ayant changé de poste ont renoncé à leur PFR.

-Réservation chambres

Nous avons demandé que les réservations soient faites au préalable et que les clés soient remises ensuite à leur place.

-Cantine des impôts

Il semblerait que la direction des impôts fasse des erreurs dans sa facturation au détriment de la DRAC. Le SG souhaite que les agents qui en sont d'accord fassent remonter le nombre de repas pris pour pouvoir vérifier.

-Cumul d'activité

Il est rappelé que le cumul d'activité sur son temps de travail est encadré et doit donner lieu à la pose de congés.

SUD Culture Solidaires, le 25 octobre 2012